arrivant se forment sur vingt colonnes; quand chacune d'elles s'arrête, la princesse salue gracieusement de la tête, tandis que, agitant les mouchoirs, les dames crient : « Vive Victoria! Vive Alphonse! »

Le roi présente le Comité de l'Automobile-Club à la princesse Victoria, qui vient d'être nommée membre honoraire. Le roi le lui apprend; il porte lui-même les insignes de l'Automobile-Club sur la poitrine.

A midi 1/2, la reine Marie-Christine revient à Madrid, avec les princesses de Saxe-Cobourg. Le roi Alphonse passe quelque temps à causer avec les automobilistes venus de Barcelone. Il leur dit en les quittant : « Excusez-moi, mais les princesses m'attendent pour déjeuner ».

AUX TOMBEAUX ROYAUX

Après le déjeuner, le roi Alphonse et les princesses se rendent au monastère de l'Escurial, où sont les tombeaux des rois d'Espagne; la princesse dépose des couronnes de fleurs naturelles sur les sépulcres d'Alphonse XII et de la reine Mercédès. Une grande foule entoure l'édifice.

L'administrateur du Real Patrimonio et ses adjudants viennent à la rencontre du roi, qui, quittant son automobile dans le patio de los Reyes, est reçu par le prieur des Augustins et ses moines; une procession se forme pour le conduire aux tombeaux royaux.

LES DÉLÉGUÉS DU PARLEMENT AU PARDO

A 6 heures la princesse Victoria a reçu au palais du Pardo les délégations du Sénat et de la Chambre des députés.

Le roi a présenté les sénateurs, et le président, s'adressant à la future souveraine, a dit :

« Le peuple salue d'applaudissements enthousiastes le choix de notre auguste monarque, les qualités de Votre Altesse Royale nous sont un sûr garant de l'intention qu'a notre souverain de consolider le trône et d'assurer l'exercice de notre constitution glorifiant ainsi le pays. »

M. Canalejas, au nom des députés, a prononcé aussi une allocution où se trouvent ces paroles :

« Le roi a publiquement prouvé qu'il était un fils modèle, un frère exemplaire. Il est également certain que par cette union inspirée par l'amour et si agréable au pays, l'auguste princesse a acquis un mari modèle et exemplaire. »

LES ÉLECTIONS BELGES

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Un coup d'œil d'ensemble — Nouveau bail du gouvernement catholique — Désespoir comique des anticléricaux — Les gains de voix des divers partis — Composition de la nouvelle Chambre — M. Ch. Benoist et la R. P. — Un prince électeur

Les résultats officiels confirment en réalité ceux que je vous ai envoyés hier. Malgré l'effort inouï de tous nos adversaires coalisés, leurs dépenses folles — on chiffre à un million au moins la dépense faite par les libéraux! — leur jactance qui en imposait aux électeurs douteux, ils ne sont parvenus à nous prendre que quatre sièges, à Anvers, Namur, Dinant et Courtrai, et encore, dans ce dernier arrondissement, il n'y a eu que quelques voix de différence entre la liste catholique et la liste du cartel (libéraux, socialistes et démocrates-chrétiens dissidents); or, plusieurs réclamations sont introduites par des catholiques, si bien que la Chambre pourrait bien reviser ce résultat.

Comme je vous l'avais écrit avant le scrutin, le cartel devait presque fatalement nous enlever de 4 à 6 sièges, car notre majorité de 20 voix à la Chambre ne correspondait pas à notre force électorale réelle dans le pays. C'étaient les déchets des listes de nos adversaires qui nous avaient valu cette formidable majorité. Les 12 ou 14 voix de majorité qui nous restent (le succès du candidat indépendant à Bruxelles, M. Théodor, est encore douteux actuellement) constitueront un bloc presque intangible qui ne peut qu'être augmenté aux élections de 1906 dans les autres provinces du pays et de 1908 dans les provinces où il y a eu hier élection.

Le pays a donc signé un nouveau bail avec le gouvernement catholique, et la démoralisation de nos adversaires, qui se flattaient d'enlever 11 à 12 sièges, est grande, si grande que j'ai entendu des libéraux dire très sérieusement : « Il ne nous reste plus qu'une ressource : l'agitation dans la rue. » Qu'ils essayent donc!

A Bruxelles et à Anvers, où ils n'avaient pas conclu d'alliance avec les socialistes, les libéraux gagnent de nombreuses voix, les éléments avancés du libéralisme qui avaient jadis abandonné celui-ci pour le socialisme étant rentrés sous les drapeaux. Quant aux socialistes, ils piétinent ou reculent. Leur insuccès de 1904 s'accentue et se complète. Le leader Vandervelde était atterré, hier soir, à la Maison du Peuple, à la réception des résultats.

Le fait capital, pour les catholiques, c'est que presque partout ils gagnent des voix. Notre politique reste donc une politique vraiment nationale.

An total, les catholiques ont gagné net 39 500 voix, les libéraux, luttant seuls à Bruxelles et à Anvers, y ont gagné 47 000 voix; dans ces deux villes, les socialistes n'en ont pas gagné une seule. Quant au cartel anticlérical, dans les 13 autres arrondissements, il n'a gagné que 23 500 voix.

—o—

L'ancienne Chambre, dont 85 députés étaient sortants, dimanche, sur 166, comprenait 93 catholiques, 43 libéraux, 28 socialistes et 2 démocrates-chrétiens dissidents.

La nouvelle Chambre (si le candidat indépendant passe à Bruxelles et si l'élection de Courtrai n'est pas réformée) comprendra :

89 catholiques;
46 libéraux;
29 socialistes;
1 indépendant (gouvernemental);
1 démocrate-chrétien dissident.

Soit pour le gouvernement 12 voix de majorité.

—o—

M. Charles Benoist, député catholique du VIe arrondissement de Paris, a suivi toutes les opérations électorales et le calcul proportionnaliste au bureau principal de Bruxelles, à l'Hôtel de Ville, qui est présidé par M. Dequesne, président du tribunal civil.

—o—

Le prince Albert, héritier de la couronne, a voté, comme tout citoyen, dimanche, au bureau installé à l'Université. Il a pris ensuite l'express pour Madrid où il représente la Belgique au mariage du roi.

L.

LA R. P.

LE SYSTÈME DU COMMUN DIVISEUR

(De notre envoyé spécial)

Bruxelles, le 29 mai 1906.

J'aurais voulu continuer mon exposé pratique de la R. P. en me servant des chiffres de l'élection d'hier dans l'arrondissement de Bruxelles. Mais si simple que soit le système, les calculs sont fort longs, et ce n'est que dans la soirée que les résultats officiels seront proclamés.

Je prendrai donc les résultats de l'élection de 1902 dans ce même arrondissement de Bruxelles. Ce sont certainement les plus compliqués qui se soient produits depuis six ans que fonctionne la R. P. en Belgique.

Six listes se disputaient les 21 sièges : catholique, libérale, socialiste, daensiste, liste des indépendants et liste Hellinck.

Les résultats furent les suivants :

Catholiques : Votes de liste, 73 188 voix; votes de préférence, 26 537 voix. Total : 99 725.

Libéraux : Votes de liste, 50 870; votes de préférence, 9 064. Total : 59 934.

Socialistes : Votes de liste, 53 879; votes de préférence, 3 633. Total : 57 512.

Daensistes : Votes de liste, 8 771; votes de préférence, 3 080. Total : 11 851.

Indépendants : Votes de liste, 6 077; votes de préférence, 1 800. Total : 9 877.

Liste Hellinck : Votes de liste, 4 228; votes de préférence, 1 799. Total : 6 027.

Comment faire la répartition proportionnelle entre les listes?

M. d'Hondt, professeur à l'Université de Gand, a posé le problème dans ces termes : « Il faut chercher un nombre qui, pris comme mesure correspondant à un siège, entre autant de fois dans les chiffres des partis qu'il y a de sièges, en négligeant nécessairement toutes les quantités et tous les excédents inférieurs à ce mètre électoral. »

Dans le vocabulaire des proportionnalistes belges, ce nombre est appelé *chiffre répartiteur* et surtout *commun diviseur* ou *diviseur électoral*.

Le système d'Hondt n'emploie pour tous les partis qu'une seule mesure, un seul mètre électoral, dont l'exactitude est toujours vérifiable. Il se rapproche de la proportionnalité mathématique.

Il réduit à leur minimum le nombre des voix perdues.

Il est d'une extrême simplicité, puisque ce mètre électoral est obtenu par les divisions successives du total des votants — ou *chiffre électoral* — de chaque liste par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc., exactement le nombre des candidats à élire.

Appliquons ce système aux résultats de l'arrondissement de Bruxelles qui a 21 députés. Nous obtenons le tableau suivant :

Division par	Catholiques	Libéraux	Socialistes	Daensistes	Indépendants	Liste Hellinck
1	99 725	59 934	53 879	11 851	6 877	6 027
2	49 862	29 967	26 939	5 925		
3	33 241	19 978	17 959			
4	24 931	14 983	13 469			
5	19 945	11 986	10 775			
6	16 620	9 989	8 979			
7	14 246	8 562				
8	12 465					
9	11 080					
10	9 972					

Il est inutile de pousser plus loin l'opération, puisque nous avons déjà plus de quotients que de sièges à répartir.

On range les divers quotients ainsi obtenus par ordre d'importance. On attribue le premier siège au parti qui donne le plus fort quotient, le second siège au parti qui procure le second quotient et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les sièges soient répartis.

On a ainsi :

1er siège	—	99 725	aux catholiques
2e	—	59 934	aux libéraux
3e	—	53 879	aux socialistes
4e	—	49 862	aux catholiques
5e	—	33 241	aux catholiques
6e	—	29 967	aux libéraux
7e	—	26 939	aux socialistes
8e	—	24 931	aux catholiques
9e	—	19 978	aux libéraux
10e	—	19 945	aux catholiques
11e	—	17 959	aux socialistes
12e	—	16 620	aux catholiques
13e	—	14 983	aux libéraux
14e	—	14 246	aux catholiques
15e	—	13 469	aux socialistes
16e	—	12 465	aux catholiques
17e	—	11 986	aux libéraux
18e	—	11 851	aux daensistes
19e	—	11 080	aux catholiques
20e	—	10 775	aux socialistes
21e	—	9 989	aux libéraux

En résumé :

Catholiques	9 sièges
Libéraux	6 —
Socialistes	5 —
Daensistes	1 —

Le diviseur électoral ou chiffre électoral est le dernier quotient. Dans le cas présent, il est le 21e puisqu'il y a 21 sièges à conférer.

Si l'on divise le chiffre électoral de chaque liste par 9 989, le dernier quotient, on a :

99 725 : 9 989 = 9 sièges pour les catholiques
59 934 : 9 989 = 6 sièges pour les libéraux
53 879 : 9 989 = 5 sièges pour les socialistes
11 851 : 9 989 = 1 siège pour les daensistes

Les indépendants et la liste Hellinck, n'atteignant pas en commun diviseur, n'ont droit à aucun siège.

Voilà tout le système. Il comporte l'application de deux des quatre règles élémentaires de l'arithmétique.

La répartition des sièges est faite entre les partis. Mais quels seront les élus de chaque liste?

Commençons par la liste catholique. Voyons à nouveau les chiffres constatés par le dépouillement. Elle a obtenu 73 188 votes de liste et 26 537 votes de préférence.

Le tableau suivant donne à la fois l'ordre de présentation des candidats et le nombre de suffrages de préférence obtenus par chaque candidat :

ORDRE DE PRÉSENTATION	VOTE DE PRÉFÉRENCE
Nerinck	1 069
De Jaer	229
Vanderlinden	188
Renkin	264
Carton de Wiart	482
De Lantsheere	670
De Bontridder	907
Colfs	13 512
De Coster	5 765
Wauwermans	1 332
De Bue	903
Borginon	1 116

73 188 suffrages non nominatifs doivent être répartis entre les candidats de telle façon que Nerinck, le premier inscrit, prenne tout ce qui lui est nécessaire pour être certainement élu, c'est-à-dire pour atteindre le diviseur électoral 9 989; que de Jaer, deuxième inscrit, après lui fasse de même, etc. Et nous pourrons dresser le tableau suivant :

Ordre d'inscription	Votes nominatifs		Votes de liste		Total	
Nerinck	1 069	+	[illegible]	=	9 989	élu
De Jaer	229	+	9 760	=	9 989	élu
Vanderlinden	188	+	9 801	=	9 989	élu
Renkin	264	+	9 725	=	9 989	élu
Carton de Wiart	482	+	9 507	=	9 989	élu
De Lantsheere	670	+	[illegible]	=	9 989	élu
De Bontridder	907	+	9 082	=	9 989	élu
Colfs	13 512			=	13 512	élu
De Coster	5 765	+	4 224	=	9 989	élu
Wauwermans	1 332	+	1 389	=	2 721	
De Bue	903			=	903	
Borginon	1 116			=	1 116	
	26 537		73 188	=	98 164	

On remarquera que M. Colfs est élu avec les seuls votes de préférence qui le font en réalité passer au premier rang.

On procède de même pour les autres listes.

Tel est le mécanisme du système électoral appliqué dans les élections belges depuis 1900. Il a affronté l'expérience avec succès. De l'avis général, jamais les opérations électorales n'ont été aussi calmes que depuis l'application de la R. P. Et je le répète, encore que la loi soit très rigoureuse, et que tout bulletin qui n'est pas strictement conforme à ses prescriptions soit frappé de nullité, il y a à peine 5 % de bulletins nuls.

J'ai pu constater de visu une fois de plus que ni le dépouillement, ni la proclamation des élus, n'ont présenté de difficulté ou suscité de réclamations.

Ainsi tombe, devant l'examen pratique, la critique la plus dangereuse et la plus répandue dirigée contre la Représentation proportionnelle.

A. JANNE.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

BUDGET DE 1907

Ils se sont entretenus du programme de réformes que le gouvernement compte soumettre aux Chambres, ainsi que de l'équilibre du budget de 1907.

L'étude de ces questions sera poursuivie dans des réunions que les membres du Cabinet tiendront demain matin au ministère de la Justice, et jeudi matin à l'Elysée.

RÉFORME DES CONSEILS DE GUERRE

M. Sarrien a annoncé qu'il avait terminé l'élaboration d'un projet de réforme des Conseils de guerre. Ce projet sera soumis au Conseil dans l'une de ses plus prochaines séances, et examiné conjointement avec le projet déjà préparé par le ministre de la Guerre.

DANS LES MINES

Le gouvernement ayant été avisé qu'à Lens des Compagnies minières auraient rétabli le système des heures supplémentaires, contrairement aux dispositions de la loi du 29 juin 1905, le ministre des Travaux publics a été chargé d'aviser aux mesures à prendre pour assurer l'application de la loi.

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministre de l'Intérieur a soumis à la signature du président de la République un décret constituant la Commission dont la création avait été décidée dans un précédent Conseil et qui aura pour mission d'élaborer un projet de réorganisation administrative.

—o—

Le ministre des Affaires étrangères a exposé au Conseil l'état actuel de la question des chemins de fer éthiopiens.

—o—

Le président du Conseil a soumis au Conseil et a fait signer par le président de la République un projet de loi tendant à compléter et à modifier les articles 8 et 12 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire.

Ce projet a d'abord pour objet de prescrire aux bureaux d'assistance de *motiver* leur décision en cas de rejet. D'autre part, il institue au-dessus de tous les bureaux d'assistance judiciaire, quels qu'ils soient, un bureau d'appel auquel pourront toujours être déférées, en dernier ressort, les décisions rendues en matière d'assistance.

Ce bureau sera établi au ministère de la Justice. Il ne pourra pas être saisi directement par les parties. Le procureur général près la Cour de cassation, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le secrétaire du tribunal des conflits, les procureurs généraux près les Cours d'appel pourront lui déférer les décisions, quelles qu'elles soient, émanant des bureaux près des juridictions auxquelles ils sont attachés.

—o—

Enfin, M. Barthou, ministre des Travaux publics, a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes de Corneille qui auront lieu à Rouen le 6 juin prochain.

L'impôt sur le revenu

Les ministres se sont réunis hier à 3 heures en Conseil de Cabinet, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Sarrien.

M. Barthou, ministre des Travaux publics, retenu dans les Hautes-Pyrénées, et M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, retenu dans l'Isère, n'assistaient pas à la délibération.

Le Conseil s'est occupé du programme à soumettre aux Chambres, et notamment de la question de l'impôt sur le revenu et de l'équilibre du budget.

M. Poincaré, ministre des Finances, a exposé les grandes lignes de son projet d'impôt sur le revenu, et diverses observations ont été échangées au sujet des dépenses des ministères de la Guerre et de la Marine.

Aucune décision ferme n'a été prise, et les ministres poursuivront dans une prochaine réunion leur échange de vues.

LA FALSIFICATION OFFICIELLE DU SCRUTIN

M. de Barbançois relève dans une lettre les agissements scandaleux des fonctionnaires pour falsifier les scrutins dans la 2e circonscription de Châteauroux :

Député sortant de la 2e circonscription de Châteauroux, j'ai vu mon élection volée le 20 mai grâce à des fraudes qui ont attribué à mon concurrent 77 voix de majorité.

Je me garderai bien de vous signaler ce fait comme une curiosité, mais ne pensez-vous pas que lorsqu'on a volé un homme, il est de mauvais goût de se moquer de lui?

Or, voici l'excellente plaisanterie qu'a imaginée M. le préfet de l'Indre :

La Commission chargée du recensement du scrutin est, comme vous le savez, composée de trois membres. M. le préfet a jugé spirituel de désigner comme membres de cette Commission mes deux concurrents : MM. Parise et Mirveaux, qui se sont tous deux présentés contre moi en octobre et dont l'un s'est représenté à nouveau contre moi le 6 mai. Tous deux s'étaient désistés en faveur de M. Cosnier, qu'ils ont été appelés à proclamer élu par 77 voix sur 12 354 votants.

N'ayant eu que deux concurrents, on a été obligé de compléter la Commission de recensement au moyen d'un non combattant, et c'est dommage.

APRÈS LES ÉLECTIONS

La *Dépêche de Lyon* a demandé à un certain nombre de candidats les causes de leur insuccès ou de leur victoire. Voici un extrait de la réponse de M. Germain de Montauzan, candidat contre M. Briand :

Une des principales raisons d'ordre général est, à mon sens, la poussée en quatre ans d'une nouvelle génération d'électeurs, imbue en grande partie de l'esprit qui domine aujourd'hui dans l'enseignement primaire, où non seulement le socialisme a de nombreux et fervents adeptes, mais où l'hervéisme a fait de déplorables ravages. J'ai eu pour contradicteurs dans mes réunions publiques plusieurs instituteurs chez qui l'idée de patrie semblait singulièrement obscurcie, pour ne pas dire tout à fait éteinte.

J'ajoute, et c'est triste à constater pour le bon sens des électeurs, que l'inepte invention du complot réactionnaire dans les grèves du Nord a trouvé du crédit, non moins que le procédé mensonger qui consiste à représenter comme clérical et antirépublicain tout candidat de l'opposition, quel que soit l'attachement à la République dont ses paroles et sa conduite aient toujours fait preuve.

La loi de séparation semble avoir dans ma circonscription, excepté dans les campagnes, laissé indifférente l'immense majorité du corps électoral. Les dispositions relativement libérales de cette loi — obtenues grâce aux efforts des députés du centre — ont endormi les défiances, et l'on ne s'est plus assez souvenu des intentions qui l'avaient fait entreprendre. Peut-être reconnaîtra-t-on, mais un peu tard, que le libéralisme d'une loi se mesure surtout à la largeur ou à l'étroitesse d'esprit de ceux qui sont appelés à l'exécuter.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la pression officielle a joué dans cette élection un rôle considérable.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE BLANC DE CÉRUSE

A la séance de rentrée du Sénat, le 1er juin, M. Pédebidou déposera sur le bureau du Sénat le rapport qu'il a été chargé de rédiger à l'unanimité par la Commission des composés du plomb.

Le rapport de M. Pédebidou conclut à l'adoption, sauf quelques légères modifications, du projet de loi voté par la Chambre des députés, tendant à l'interdiction de l'emploi du blanc de céruse.

LES ÉLECTIONS

AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. d'Andigné, libéral, a été élu conseiller général du canton de Durtal (Maine-et-Loire) par 2 815 voix, en remplacement de M. le comte de Blois.

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. Antoine Salles, républicain progressiste, a été élu par 1 280 voix contre 971 à M. Godard, radical.

M. Amée, conseiller général du canton-ouest de Caen, a adressé au préfet du Calvados sa démission de conseiller municipal de la ville de Caen.

L'ÉPISCOPAT

ET LA SEMAINE SOCIALE DE DIJON

La *Chronique du Sud-Est* publie, dans son numéro de mai, de très chaleureuses lettres d'encouragement adressées aux organisateurs de la Semaine sociale par NN. SS. les archevêques et évêques d'Auch, d'Aix, de Besançon, de Reims, de Sens, de Toulouse, d'Angoulême, de Gap, de Limoges, de Moulins, de Troyes et de Versailles.

Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, écrit :

Vous avez bien raison de croire que les vrais problèmes qui s'imposent à l'heure actuelle sont d'ordre économique et social.

On compte beaucoup sur la politique pour ramener les cœurs. Hélas! de nombreux mécomptes, récemment encore, nous ont prouvé que là n'est pas la véritable solution.

Il faut aller au peuple par toutes les voies qui peuvent nous conduire à lui, si nous voulons qu'à son tour il vienne à nous.

Aussi, je ne puis qu'encourager et bénir la Semaine sociale en cours de laquelle vous vous proposez d'étudier les œuvres les plus capables de reconstruire la société.

S'adresser 10, quai Tilsitt, Lyon.

LE VERDICT DE BORDEAUX

Pris de pitié pour Mme Canaby, que l'on avait dû emporter plusieurs fois, comme morte, de la salle d'audience, le procureur général Lénard ne s'est pas opposé à l'indulgence.

Me Peyrecave, avocat de l'accusé, a plaidé l'acquittement.

Le jury a rapporté un verdict négatif sur la question d'empoisonnement et affirmatif sur la question de faux (les ordonnances faussement signées du nom du Dr Gaube).

La Cour a condamné Mme Canaby à quinze mois de prison et à 100 francs d'amende.

Alors, voici que cette même Mme Canaby qu'il a fallu emporter évanouie tout à l'heure, et qui semblait accablée, terrassée, brisée par le malheur, voici que cette femme, à présent que tout est fini, qu'il n'est plus besoin de feindre, et que la sentence a été, somme toute, pitoyable, se redresse, hautaine et provocante. Elle fixe d'un regard meurtrier le président qui se retire. Et comme le gendarme, l'un des deux bons gendarmes qui ont été si prévenants pour elle, au cours des débats, cherche à l'entraîner, elle le repousse et, d'un geste effroyable de mépris, de dédain, lui fait signe de passer devant.

Toute la salle a vu et toute la salle crie son indignation devant l'âme que révèle ce geste.

CONGRÈS JEANNE D'ARC

Mgr Péchenard a lu cette dépêche de Rome :

Le Saint-Père a beaucoup agréé l'hommage du Comité de la Fédération Jeanne d'Arc et vous charge de renouveler l'assurance de sa bienveillance aux représentantes de la plupart des œuvres féminines de France, réunies en ce troisième Congrès Jeanne d'Arc. Le Saint-Père les encourage à persévérer dans les sentiments où elles ont tenu à lui exprimer leur soumission et les bénit toutes de cœur.

Cardinal MERRY DEL VAL.

Voici le programme des questions fort intéressantes traitées :

Lundi matin. — Compte rendu de l'exercice 1905-1906, Mlle Maugeret. — « L'Union familiale », Mlle Gahéry. — « Les Syndicats de l'Abbaye », Mlle Decaux. — « L'Atelier Sainte-Elisabeth », X. — « La Ligue antialcoolique », Mlle Darcy. « Assistance aux enfants », M. Bodereau. — « Les bonnes vacances », Mme Dubemel. — « Cercle d'ouvrières d'Issoire », Mme Dugas.

Lundi soir. — « Œuvres coloniales de Lille », Mme Théry. — « La Ruche apostolique », Mlle d'Héricault. — « Assistance morale à l'enseignement libre », Mlle de Hercé. — « Le Foyer », Mme Thome. — « Enseignement ménager et Œuvre du trousseau », comtesse de Mainville. — « Œuvres de Villepinte », comte d'Haussonville.

Mardi matin. — « Les Marques commerciales », Mme Hardouin-Dupare. — « Etude pratique d'enseignement social », Mme Chenu. — « La Ligue antimaçonnique », M. l'abbé Tourmentin. — « Les femmes contre la Franc-Maçonnerie », Mme Dorive.

Mardi soir. — « La Franc-Maçonnerie dans les élections », commandant Driant. — « Le Plan maçonnique », M. Copin-Albancelli. — « Réforme de l'éducation d'après la science sociale », comtesse P. Lecointre. — « Education patriotique », marquise de Lespinay. — « L'Eveil du patriotisme par l'éducation familiale », Mme Dorive. — « La Femme au Canada », Mme Duclos. — « Le Régionalisme dans l'enseignement », Mlle Bressac. — « Rôle de la femme dans la conservation de l'art régional », M. Roger-Ballu.

Sur l'estrade réservée au bureau avaient pris place, à côté de M. le recteur de l'Institut catholique, Mlle Maugeret, secrétaire générale du Comité de la Fédération, Mme Duclos et Mme de Saint-Laurent. Un certain nombre d'ecclésiastiques et de publicistes catholiques parisiens qui s'occupent spécialement des œuvres patriotiques ou sociales organisées par les Femmes catholiques de France, assistaient avec le plus vif intérêt aux divers rapports.

Mme la baronne de Boury a vivement intéressé l'auditoire par l'exposé de l'apostolat féminin dans les faubourgs de Paris. Elle a surtout insisté sur l'œuvre urgente de la propagande catholique par la presse populaire dans les milieux à peu près incultes où pénètre le mauvais journal. Le dernier rapport de lundi a été lu par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française, qui a exposé l'organisation, le but et les résultats obtenus par la Société de secours mutuels appelée la Parisienne. L'éloquence persuasive de l'orateur et la chaleur de ses convictions si chrétiennes ont gagné à l'œuvre dont il s'est fait l'avocat les sympathies des auditeurs.

La question si importante et d'une actualité urgente de l'organisation de l'enseignement libre catholique devait tout naturellement trouver sa place dans le Congrès. Aussi a-t-elle été étudiée avec grand soin et très enrichie de documents nouveaux ou peu connus. En présence des menaces — bientôt peut-être réalisées par les hommes au pouvoir contre l'enseignement libre à tous les degrés, il importe aux catholiques de s'organiser sans retard et de prévoir les pires dangers pour leur résister efficacement ou les éloigner. — Mgr Péchenard n'a pas hésité à dire que si le péril n'était pas conjuré sans tarder, et par des moyens héroïques, d'ici à quinze ou vingt ans peut-être toute espèce d'enseignement chrétien donné en public deviendrait impossible.

Ensuite M. l'abbé Tourmentin a été prié de raconter à l'auditoire fort intéressé par son récit vivant et pittoresque, l'histoire de la lutte contre la Franc-Maçonnerie et le dernier épisode dont il fut à la fois le héros principal et une victime marquée, dans la perquisition ordonnée naguère par le Cabinet bloccard, à l'occasion des grèves du Nord et du Pas-de-Calais.

La séance du matin se termina sur le remarquable rapport lu par Mme Dorive qui a étudié à fond l'organisation maçonnique et les tentatives faites par la secte impie, immorale et antipatriotique pour entraîner les femmes de France dans son infernale organisation ou du moins les soumettre à son influence. Cette étude remarquablement approfondie et d'une rédaction lumineuse a profondément instruit et intéressé l'auditoire dont les applaudissements nourris et plusieurs fois réitérés ont prouvé à son auteur qu'elle avait conquis le public instruit et distingué qui l'écoutait.

A. P.

LES RÉUNIONS

A. L. P.

Hérisson (Allier). — M. Monanger a exposé le programme de l'A. L. P. devant un millier d'électeurs.

A. C. J. F.

Segré (Maine-et-Loire). — Un Congrès de l'A. C. J. F. a réuni, dimanche, 1 500 membres de l'association. Des discours ont été prononcés par MM. René Bazin, de l'Académie française, Normand d'Authon, Louis Armand et Joseph Zamanski. Très belles cérémonies religieuses.

Avallon (Yonne). — Le Congrès de l'Union régionale de Bourgogne s'est tenu sous la présidence de M. Jean Lerolle. 400 membres de l'association ont écouté MM. Hardy, Jobard, Guillemain, Bouzerand, Chambon, Guillard.

M. l'abbé Prieux représentait Mgr l'archevêque de Sens.

M. Hardy a été élu président de l'Union régionale.

Tinchebray (Orne). — Le dimanche 27 mai, une grande réunion de jeunes gens et d'hommes a eu lieu avec le plus grand succès. Dans ce seul canton, plus de 700 congressistes avaient répondu à l'appel des organisateurs.

A l'église, d'abord, ils entendirent l'apostolique parole de M. l'abbé Thellier de Poncheville. Puis, dans le jardin du presbytère, ils applaudirent M. Georges Piot.

NOUVELLES ROMAINES

Rome, le 27 mai 1906.

L'audience des pèlerins espagnols

En présentant le second groupe des pèlerins espagnols, — ils étaient 600, — l'évêque de Vittoria, Mgr Cadena y Eleta, a affirmé la fidélité inébranlable de l'Espagne à la foi catholique et au Saint Siège; il a dit combien ses compatriotes, et en particulier l'épiscopat, étaient reconnaissants envers le Saint-Père pour les marques de bienveillance prodiguées à la nation espagnole en ces derniers temps, et il a rappelé notamment la récente béatification des Dominicains martyrisés au Tonkin. Il a terminé en demandant une bénédiction spéciale pour le jeune roi et sa future épouse, afin que l'union qu'ils vont contracter soit non seulement une source de bonheur domestique, mais aussi l'occasion d'une plus grande prospérité pour la nation.

Le Saint-Père a répondu : « L'attachement au Saint-Siège est une sauvegarde de la fidélité à la religion. Cet attachement est le caractère du peuple espagnol..... Il subsiste aujourd'hui encore malgré la diversité trop fréquente des opinions. Vous me demandez un mot d'ordre, je vous le donne : Soyez unis. La force est dans l'union et la victoire est dans la force..... Cette union consiste dans l'adhésion la plus complète aux enseignements du Vicaire du Christ qui vous sont communiqués par vos évêques. Dernièrement, un document pontifical adressé à l'évêque de Madrid vous a donné, à cet égard, des directions fort claires. Quelques-uns les ont interprétées d'une façon inexacte, alors que l'évêque leur avait donné leur vrai sens. »

« Faites le sacrifice, continue le Saint-Père, de vos préférences politiques sur l'autel de la religion. Ne vous engagez pas dans les luttes politiques, car la religion ne doit pas s'occuper de politique.

» L'Espagne est la terre des saints; puissent leurs exemples vous servir de lumière et d'aiguillon..... Vous me demandez une bénédiction spéciale pour votre souverain et la princesse qui, dans peu de jours, sera votre reine. Je l'implore de Dieu avec toute l'effusion de mon cœur; que le mariage de votre roi soit une source de bénédictions pour votre pays et un exemple pour la sanctification de vos familles. Je bénis aussi la reine-mère dont je connais les sentiments très nobles et qui est le modèle des souveraines catholiques.

» Quand vous serez de retour dans votre patrie, dites à tous que le Saint-Père regarde l'Espagne comme une sœur de l'Italie, sœur par la foi et sœur par le cœur. »

Parmi les pèlerins, on remarquait le marquis de Urquijo, le marquis et la marquise Merry del Val.

La voix du Pape était ferme et sonore, mais ses traits trahissaient une grande fatigue. Il a prononcé son discours assis sur la sedia.

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION
DES JOURNAUX ET PUBLICATIONS
DE LA BONNE PRESSE

En souvenir de Mlle Maria Fabre, 1 000 fr. — M. J. Lohnedet, 0 fr. 25. — M. Penne, chanoine à A., 20 fr. — M. A. Gaoulain, 3 fr. 90. — Mlle Ph. Vallé, 5 fr. — M. Carlo Uncrocq, 3 fr. — M. le curé de B.-sur-B., 1 fr. 05. — M. Fanveau, 0 fr. 30. — M. Beaumont, 0 fr. 35. — M. Lesquet, 3 fr. 25. — Mme Corbalon, 7 fr. 50.

M. Pol, 4 fr. — Mme Vve Favarge, 15 fr. — M. Ollivier, 5 fr. — M. Dessonnes, 2 fr. — M. Emile Collin, 3 fr. — Mme Vve Radde, 0 fr. 25. — Deux ouvrières belges qui aiment la France comme leur pays, 12 fr. — M. Pierre Ferréol Noirey fils, 3 fr. 50.

Nos amis défunts

M. François Adamistre, à Paris. — M. Marius Lautier, 24 ans, et Anna Proequette, 29 ans, à Aigues-Vives (Aude). — M. Roger Gabriel, comte de Toytot, à Dôle (Jura). — M. Joseph Cartillier, à Rive-de-Gier, 60 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 jours d'indulgence)

Mariages

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le mariage de Mlle Madeleine Rousseau avec M. Frédéric de Metz-Noblat, lieutenant au 79e d'infanterie, et celui de Mlle Yvonne Henry avec M. Georges Courtehoux, industriel à Sedan, qui sera célébré le mercredi, 30 mai.

Informations du soir

LES RÉFORMES PROPOSÉES PAR LE CABINET

En ce qui concerne le programme de réformes, on sait déjà qu'il comprend six projets de loi principaux : 1° impôt sur le revenu; 2° réforme des Conseils de guerre; 3° réorganisation et décentralisation administratives; 4° réglementation du contrat de travail; 5° associations de fonctionnaires; 6° revision de la loi sur les mines.

Ce sont les deux premiers projets, celui relatif à l'impôt sur le revenu et celui concernant la réforme des Conseils de guerre, qui paraissent devoir être soumis tout d'abord à la Chambre.

A BREST

A la suite d'un violent incident au Conseil municipal de Brest, dans lequel la gestion du maire collectiviste était mise en cause, le Conseil a voté la régie par la ville, à partir du 1er janvier 1907, de l'entreprise des pompes funèbres.

LE LAÏCISME SÉVIT

Il a été décidé il y a quelques jours par le Conseil des ministres qu'une mission serait constituée par les ministres des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et du Commerce, pour étudier l'organisation de l'enseignement laïque français en Orient, en faveur duquel un nouveau crédit de 60 000 francs a été voté par le Parlement.

M. Marcel Charlot, inspecteur général de l'Instruction publique, directeur du cabinet et du secrétariat des Affaires étrangères, a été chargé de cette mission.

LES INVENTAIRES

Marseille. — Le tribunal de Marseille vient de condamner, pour faits d'inventaire, MM. l'abbé Fouque, curé, à 16 francs d'amende; Joseph Boyer, de la commune d'Auriol, à 200 francs; de Ravel, à 200 francs; Dumont de Cassaceve, Morestin, Liétaud, de la commune de Géménos, à 100 francs; le Dr Ruffie et l'abbé Eysautier, curé de Saint-Giniez, ont été acquittés; M. l'abbé Niel, curé des Caillols, à 50 francs; M. de Lombouéon, de la commune de Lessygalades, à 100 francs; M. l'abbé Tiercis, curé de Château-Gombert, 50 francs.

CONSEIL GÉNÉRAL DE TARN-ET-GARONNE

Le Conseil général de Tarn-et-Garonne s'est réuni hier en session extraordinaire, sous la présidence du sénateur Rolland, pour examiner le projet de règlement départemental du service de l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, adopté par le Conseil supérieur de l'assistance publique.

Le projet a été adopté à l'unanimité, avec quelques légères modifications de détail.

Une Commission de huit membres a été nommée pour en assurer l'exécution.

LES ÉLECTIONS BELGES

Bruxelles, 29 mai. — Les résultats officiels des élections législatives dans l'arrondissement de Bruxelles viennent d'être proclamés.

Les catholiques font passer 9 candidats, les libéraux 7 et les socialistes 5.

Les libéraux gagnent le siège perdu par M. l'abbé Daens, chef des démocrates chrétiens. Les indépendants n'ont pas atteint le quorum nécessaire pour faire passer un de leurs candidats.

La nouvelle Chambre comprendra donc 89 catholiques, 46 libéraux et radicaux, 30 socialistes et 1 démocrate chrétien.

Les libéraux gagnent 3 sièges et les socialistes 2, soit en tout 5, dont 4 au détriment des catholiques et 1 au détriment des démocrates chrétiens.

Le gouvernement conserve une majorité de 12 voix sur les partis d'opposition.

Le nombre des voix pour les têtes de listes donne dans l'arrondissement de Bruxelles :

Catholiques, 109 377;
Libéraux, 89 188;
Socialistes, 57 792;
Indépendants, 11 077;
Démocrates chrétiens, 5 621.

LES MISSIONS AU MARIAGE D'ALPHONSE XIII

Biarritz, 29 mai. — L'affluence des notabilités étrangères à la gare d'Irun a causé un certain désarroi. Plusieurs personnages, notamment le grand-duc Wladimir et les membres de la mission française, n'ont trouvé personne pour les recevoir et leur indiquer les dispositions prises.

Les quais ont été envahis, en outre, par une foule encombrante.

Le prince de Galles n'a pas pu obtenir le train spécial qu'il avait demandé. Il est parti par le Sud-Express avec quarante minutes de retard, ainsi que le général Dalstein et la mission française.

Enfin un train spécial a été formé. Il est parti à minuit 30 avec une heure de retard, emportant le grand-duc Wladimir et les autres princes.

LA DOUMA

La séance d'aujourd'hui

Saint-Pétersbourg, 30 mai. — La séance est ouverte à midi 5.

Le président lit une proposition d'urgence émanant de 36 membres de la Douma demandant à interpeller le président du Conseil des ministres sur des télégrammes adressés à l'empereur et publiés au *Messager officiel*, excitant une partie de la population contre l'autre et insultant l'institution législative suprême.

L'interpellation demande quel a été le but de la publication de ces télégrammes offensant la dignité de la personne à laquelle ils ont été envoyés.

La Douma adopte l'urgence.

M. Stakhovitch demande que la phrase relative à l'offense à la dignité de l'empereur soit enlevée.

Le comte Heyden adhère à l'avis de M. Stakhovitch. Il dit que l'empereur est hors de cause. L'interpellation ne saurait s'adresser qu'aux ministres. Elle ne doit pas toucher à l'empereur.

La Douma accepte l'interpellation. Ses auteurs consentent à exclure l'allusion à l'empereur.

On passe ensuite à la discussion de l'interpellation sur la famine.

L'activité des autorités locales entravant l'assistance privée dans les villages qui souffrent de la famine, plusieurs députés protestent avec véhémence contre la décision du gouvernement qui a refusé l'assistance aux paysans qui participent aux désordres agraires.

LES ATTENTATS EN RUSSIE

Varsovie, 29 mai. — Le commissaire de police Nowalski vient d'être tué d'un coup de feu en pleine rue.

—

Le président de la République recevra jeudi prochain, à 4 heures, M. Kurino, le nouvel ambassadeur du Japon.

A LA CHAMBRE AUTRICHIENNE

Vienne, 29 mai. — Le comte Wetter von der Lillie, président de la Chambre, ayant communiqué par écrit que la séance des députés d'aujourd'hui n'aurait pas lieu, 75 députés environ, appartenant à divers partis, se sont réunis ce matin dans la salle des députés sous la présidence de M. Prada (du parti du peuple allemand) pour protester contre le procédé du président procédé qui, selon leur avis, ne répond pas au règlement de la Chambre.

M. Prada a exprimé, au milieu de vifs applaudissements, ses profonds regrets de la démission du prince de Hohenlohe qui, pour la première fois, s'est opposé à la prépondérance en gouvernement hongrois.

L'assemblée a décidé d'envoyer M. Prada avec trois députés à la présidence de la Chambre afin de protester contre le procédé du président et l'inviter à convoquer la Chambre aujourd'hui ou demain.

LES FÊTES DU SIMPLON

On lit dans le *Temps* :

Genève, 29 mai. — Ce matin, le temps est toujours radieux. Deux bateaux pavoisés ont conduit les invités de Lausanne à Genève. A Ouchy, des fillettes des écoles font la haie sur notre passage.

A 9 heures, les bateaux s'ébranlent aux sons de la marche royale italienne. Le canon tonne, de longs vivats partent de la foule.

Par cette claire et radieuse matinée, la ligne des Alpes de Savoie est un féerique spectacle.

A 11 heures, nous arrivons en vue de Genève; toute une flottille entoure les bateaux qui entrent dans la rade au milieu des vivats de la foule, au son des cloches de Saint-Pierre, du canon et des fusées.

Au débarcadère, le conseiller d'Etat Vincent salue MM. Forrer et Guicciardini, puis a lieu une charmante cérémonie.

Des jeunes filles en blanc, gracieusement groupées sous un arc de verdure, couronnent des mineurs du Simplon pendant que la marche royale alterne avec l'hymne national suisse.

La foule éclate en interminables vivats. Les invités se rendent au banquet.

Au dessert M. Fazy, président du gouvernement de Genève, porte le toast à la Confédération et à l'Italie.

Il célèbre les hommes qui ont réalisé le percement du Simplon et rappelle le souvenir de M. Favre, l'homme du Gothard.

« Puisse la nouvelle Ligne, conclut-il, réaliser complètement les espérances que nous mettons en elle! »

M. Comtesse répond en vantant le mouvement de concorde et de rapprochement entre les peuples dont le percement du Simplon est l'instrument.

Il s'associe à l'hommage de M. Fazy pour les deux grands ouvriers du Gothard : MM. Fabre et Colladon, tous deux Genevois.

PALAIS DE JUSTICE

LES INVENTAIRES

La Chambre des appels correctionnels a confirmé cette après-midi la peine à six jours de prison et 100 francs d'amende prononcée contre M. Auriol, et celle à un mois de prison prononcée contre M. Sorbet. Ces deux vaillants catholiques avaient été poursuivis à la suite de l'inventaire de Saint-François-Xavier.